



Portrait de la Plateforme de Spécialistes Animateurs Terre Nouvelle (PSATN)

Ce qui est attendu de la plateforme de spécialistes Terre Nouvelle		
MISSION	Mission	La PSATN veille à la mise en œuvre concrète de la Vision Terre Nouvelle adoptée par l'AGCER le 17 mai 2014.
	Responsabilités principales	<p>La PSATN veille à faire remonter à la Plateforme de Stratégie Terre Nouvelle (PTNER), cas échéant au Conseil exécutif, les informations relatives aux attentes et aux réalisations des Eglises membres en matière Terre Nouvelle.</p> <p>En accord avec la PTNER pour ce qui est d'intérêt stratégique, la PSATN assure la coordination des réflexions et des engagements des Eglises membres et des départements de la CER en matière de mission et d'aide au développement.</p> <p>La PSATN rencontre régulièrement les représentants des Œuvres responsables des relations avec les paroisses afin d'assurer la coordination des campagnes et des actions particulières des Œuvres pour les Eglises de la CER.</p> <p>La PSATN propose à la PTNER des projets qu'elle estime d'intérêt général pour les Eglises membre et pour la CER.</p> <p>La PSATN assume le développement et, le cas échéant, la réalisation des projets Terre Nouvelle qui lui sont confiés par le Conseil exécutif sur demande de la PTNER, selon un mandat spécifique, avec les moyens et dans les délais négociés.</p>
	Objectifs	<p>Créer une collaboration entre les Eglises membres en matière d'action Terre Nouvelle.</p> <p>Partager les idées pour promouvoir la vision Terre Nouvelle.</p> <p>Réaliser des économies d'échelle sur des projets qui intéressent plusieurs Eglises membre.</p>
	Publics-cibles	La PTNER et le Conseil exécutif de la CER

Ce dont dispose la plateforme de spécialistes Terre Nouvelle		
RESSOURCES	Compétences	Les compétences de la PSATN sont décrites dans le présent portrait. Pour toute autre décision, la PSATN se réfère à la PTNER ou, cas échéant, au conseil exécutif de la CER.
	Ressources en personnes	La PSATN est composée des animateurs Terre Nouvelle cantonaux des Eglises membres. Leurs employeurs respectifs acceptent d'inscrire leur participation à la PSATN dans leur cahier des charges.
	Ressources financières	Les frais de développement des projets confiés à la PSATN sont : soit inscrits au budget de la CER, s'ils sont utilisés par l'ensemble des Eglises membres ; soit à charge des seules Eglises qui y adhèrent. Les frais salariaux des personnes déléguées par les Eglises membres sont couverts par les Eglises membres.
	Ressources en locaux	Salles de séances mises à disposition par les Eglises et les Oeuvres.
	Organisation et liens	<p>La PSATN définit son mode de fonctionnement. Elle désigne en son sein une personne pour modérer la plateforme. Cette personne est en charge du lien avec le Conseil exécutif et la PTNER.</p> <p>La PSATN veille à informer régulièrement le Conseil exécutif et la PTNER de l'avancement de ses mandats.</p>
	Capacités, savoir-faire et talents collectifs	<p>Bonne connaissance des enjeux de la mission et de l'aide au développement, ainsi que des Œuvres d'entraide Suisses</p> <p>Volonté de collaborer et de partager des idées.</p> <p>Capacité de faire preuve d'ouverture d'esprit et de créativité.</p>
	Problématiques et obstacles / besoins	Concrétisation des discussions, difficulté de consacrer du temps au sein des Eglises et de se coordonner pour faire aboutir des projets.

Projet du Conseil exécutif du 05.02.2018

Le président : X. Paillard